

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1176

présenté par
M. Véran

ARTICLE 55

I. – À l’alinéa 20, après la première occurrence du mot :

« conditions »,

insérer le mot :

« fixées ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par le mot :

« fixés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.